

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

## ENGAGEMENT

**MAITRE D'OUVRAGE :** O.G.F.  
31, rue de Cambrai – 75946 – PARIS Cedex 19

**NATURE DE L'OPERATION :** Construction du Crématorium de la ville de LAVAL

**ADRESSE DU TERRAIN:** Rue d'Amsterdam  
53000 LAVAL

Nous, soussignés, Monsieur RICHARD, représentant la société O.G.F. et Monsieur JANIAUD, Architecte, nous engageons à respecter, pour la construction du Crematorium de Laval, les règles d'accessibilité aux personnes en situation de handicap fixées en application de :

- Articles R.111-19-18 et R.111-19-19 Code de la Construction et de l'Habitation (C.C.H.)
- Loi 2005-102 du 11 Février 2005
- Décret n° 2006-555 du 17 Mai 2006, modifié par décret n°2007-1327 du 11 septembre 2007
- Arrêté du 1er Août 2006 (ERP - IOP), modifié par Arrêté du 30 novembre 2007
- Arrêté du 21 mars 2007
- Arrêté du 9 mai 2007
- Arrêté du 11 septembre 2007
- Annexe 3 de l'Arrêté du 22 mars 2007 modifié par Arrêté du 3 décembre 2007
- \* Articles R.111-19-18 et R.111-19-19 du code de la construction et de l'habitation

Fait à PARIS, le 10 novembre 2017

0602 M  
Le Maître d'Ouvrage,  
M. William RICHARD

OSF  
William RICHARD  
Directeur Service Travaux & Maintenance  
31, rue de Cambrai  
75946 PARIS Cedex 19

L'Architecte  
M. Alain JANIAUD